

# LA RAISON N° 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

N° 38 janvier 2011

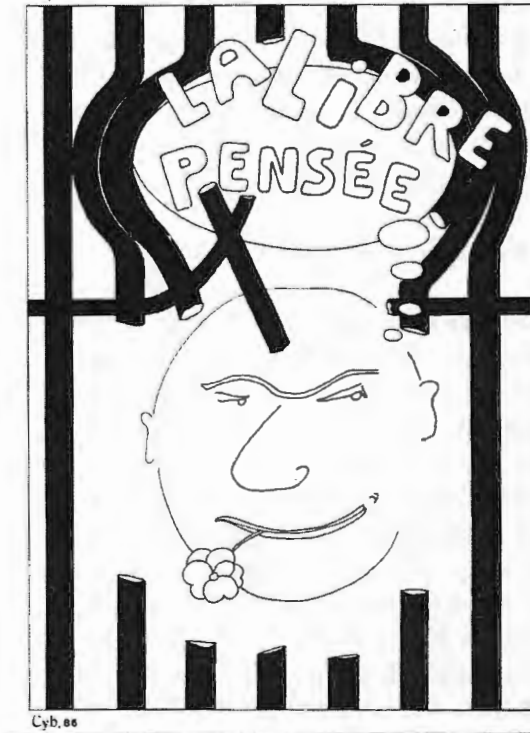
**"Ni dieu, ni maître"**

Auguste Blanqui.

**Rome 1904**

**Oslo 2011**

Une internationale pour briser  
l'oppression religieuse, politique  
et économique



## Sommaire

- Les mots du président, page 2
- Actualité de la théorie de l'évolution. Pierre Capy à l'invitation du groupe de Vigneux, pages 3 à 5
- Défense de la liberté de la presse, pages 5 et 6
- Les Ulis, Méréville, Grigny : pour le réhabilitation des fusillés pour l'exemple, pages 7 à 12
- Les libres paroles de Danièle Dugelay et de Guy Juré, pages 13 à 15
- Adhésion, abonnements, page 16

## Sur votre agenda

**Vendredi 4 février : banquet de la LP de l'Essonne**, 19 à 23 H, à Massy, Maison de la formation, rue du Noyer Lambert (en face de l'hôpital J. Cartier). Avec un débat à partir de deux exposés sur "*Quelle instruction, quelle pédagogie, pour quelle émancipation ?*" Participation 18 €.

**Samedi 7 mai après-midi : réunion publique avec Christian Eyschen**, secrétaire général de la FNLP, organisée par les fédérations du 94 et du 91 de la LP, sur Oslo 2011. L'heure exacte et le lieu seront précisés ultérieurement.

*Amble*

## Quelques mots du président

Rome 1904, Paris 1905, Oslo 2011.

Le compte-rendu officiel du congrès de Rome tombe à pic. À quelques mois de la constitution de l'Association internationale de la LP, lors du congrès international de l'IHEU<sup>1</sup> à Oslo en août 2011, beaucoup s'interrogent sur les bases fondamentales de la LP.

Les fédérations de la LP du 91 et du 94 se proposent d'être représentées à Oslo par un délégué commun qu'elles financeront. Elles préparent une réunion publique début mai qui fera le point de la préparation de ce congrès fondateur avec Christian Eyschen.

### Agir ensemble pour la laïcité

J'invite tous les amis de la LP, tous les laïques, à prendre en considération la déclaration commune de la FNLP, de la Ligue de l'enseignement, de l'Union rationaliste et du CAEDEL<sup>2</sup>, en date du 9 décembre 2010.

Cette déclaration réaffirme l'opposition maintenue et résolue de ces associations à la loi Debré du 31/12/1959. Elle rappelle que la loi de 1905 est constitutionnelle et que la laïcité est émancipatrice. Elle dénonce le transfert vers le secteur marchand du privé – qu'il soit religieux ou mercantile- des obligations de l'État. Elle s'élève contre l'utilisation en nombre croissant d'établissements privés comme centres d'examens pour les diplômés d'État.

Les contributions de Serge Sebban et de Mireille Usseglio lors de notre banquet du vendredi 4 février aideront à la réflexion de tous. Serge Sebban est professeur de lycée ; Mireille Usseglio a été institutrice et conseillère pédagogique.

### En 2011, poursuivre nos initiatives

- Pour la réhabilitation totale des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914-1918
- Pour la défense de la science contre les dogmes
- Pour la liberté de la presse et la défense de *La Raison*

<sup>1</sup> Union internationale humaniste et laïque

<sup>2</sup> Mouvement Europe et laïcité

- Pour développer la fédération de l'Essonne en proposant l'adhésion à ceux qui partagent les bases et les ambitions de Rome 1904, Paris 1905 et Oslo 2011
- Pour développer les abonnements à *La Raison* et la diffusion de *La Raison 91*.

Avec mes meilleurs vœux,

LC

### Pour en savoir plus

- *Qu'est-ce que la Libre pensée ?* Édité par la FNLP.
- *Actes du congrès de Rome 1904*. Co-édité par LP et Théolib.
- *L'enseignement de l'histoire-géographie- de l'école élémentaire au lycée*. Édité par l'Harmattan, auquel Serge Sebban a contribué.
- *Fusillés pour l'exemple 1914-1915* du général André Bach. Édité par Taillandier.

Tous ces livres peuvent être commandés à la librairie de la FNLP.

([marina.librairie1p@wanadoo.fr](mailto:marina.librairie1p@wanadoo.fr))



**Le 19 novembre s'est tenue à Vigneux la conférence-débat « Actualité de la théorie de l'évolution : recherche fondamentale et santé publique », animée par Pierre CAPY, professeur à l'Université Paris XI.**

P. Capy a replacé l'homme dans " l'arbre" de l'évolution, qui n'est pas celui-ci .....

l'évolution n'est pas un processus linéaire

Origine de la vie

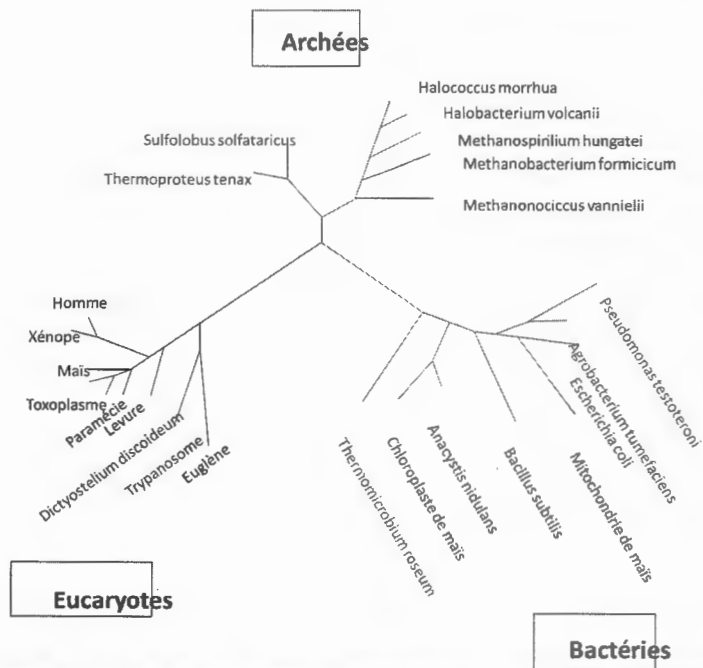


Homo sapiens sapiens



Pierre Capy - Laboratoire Evolution, Génomes et Spéciation CNRS / Université Paris-Sud 11

**L'arbre actuel**



Pierre Capy - Laboratoire Evolution, Génomes et Spéciation CNRS / Université Paris-Sud 11

**mais bien celui-là !**

(Les archées : espèces vivant dans des conditions extrêmes,  
les eucaryotes : tous les organismes dont les cellules ont un noyau.)

Il a rappelé les bases de l'évolution des espèces au delà du principe de la sélection naturelle énoncé par Charles Darwin en intégrant les données acquises au cours des 50 dernières années et les plus récentes.

Voici quelques-unes des questions abordées :

- pour qu'une espèce puisse évoluer, il faut une grande diversité génétique entre les individus. Les questions actuelles sont:: quelle est l'origine de cette diversité ? Comment peut-elle se maintenir?

- une notion nouvelle pour la plupart d'entre nous, mais qui date de 1967: la théorie neutraliste qui relativise l'importance de la sélection naturelle en considérant l'existence d'une dérive génétique aléatoire.

- Il a également souligné qu'il ne faut pas systématiquement chercher une explication adaptative pour expliquer l'état des caractères d'un individu. Certains peuvent être façonnés par la sélection naturelle , d'autres peuvent être le résultat de la dérive génétique. Enfin, il ne faut pas oublier qu'un individu est le résultat d'effets génétiques, d'effets environnementaux et d'effets épigénétiques.

- l'hypothèse d'un ancêtre commun à toutes les espèces : LUCA (pour Last Unknown or Universal Common Ancestor). Il ne s'agit certainement pas de la première forme de vie mais de celle qui est à l'origine de tous les être vivants actuels.

- Et les domaines d'application de la recherche sur l'évolution dont quelques exemples sont donnés dans ce tableau

### Des enjeux majeurs :

Fondamentaux	↔	Appliqués/Sociétaux
- Spéciation <ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en place de barrières aux flux de gènes</li></ul>		- Santé <ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution des résistances (des bactéries aux antibiotiques)</li></ul>
- Evolution des génomes <ul style="list-style-type: none"><li>- Plasticité structurale et fonctionnelle</li></ul>		- Evolution des populations <ul style="list-style-type: none"><li>- Epidémiologie</li></ul>
-Métagénomique <ul style="list-style-type: none"><li>- Exploration des organismes non cultivables</li></ul>		-Agronomie <ul style="list-style-type: none"><li>- Amélioration de la qualité et des quantités - Domestication</li></ul>
-Evo-Devo <ul style="list-style-type: none"><li>- Emergence d'innovation phénotypique</li></ul>		- Environnement <ul style="list-style-type: none"><li>- Biodiversité et Ecosystèmes</li></ul>
- Modélisation – simulation <ul style="list-style-type: none"><li>- dynamique des génomes, des populations, des écosystèmes...</li></ul>		- Questions sociétales <ul style="list-style-type: none"><li>- Impact des changements globaux</li><li>- Diffusion des transgènes...</li><li>- Gestion des ravageurs et des espèces invasives</li></ul>

Un point a sollicité toute notre attention: tout notre système immunitaire est construit à partir de gènes sauteurs.

Cette conférence très enrichissante et amusante s'est terminée sur des rires et sur une question d'actualité à propos de la biodiversité et de l'érosion en raison des activités humaines: que faut-il conserver, des espèces, ou une capacité à faire des espèces?

Rédigé par Pierre Capy et Michèle Fuhrmann ; photographie de Jean.



\*\*\*\*\*

## POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

La refonte des barèmes de distribution de la Presse pénalise les titres à faible tirage comme *la Raison*. À la page suivante nous reproduisons la pétition de la Fédération nationale.

Dans un communiqué du 29 novembre dernier, la section CGT des messageries Presstalis donne des informations éclairantes :

*« Depuis le 1er octobre dernier, les tarifs de distribution facturés aux éditeurs s'appliquent désormais à partir du coût réel de la prestation de Presstalis (messageries). Or ce nouvel aménagement des tarifs va pénaliser les titres à faible tirage qui exigent une distribution au détail.*

*Tel est le cas pour la revue d'opinions la Raison qui par ailleurs invite tous ceux qui sont attachés à une presse libre, pluraliste et indépendante à protester auprès de Presstalis.*

*La réforme de Presstalis écrite par Bercy, mais dictée par les grands groupes de médias (Lagardère, Dassault, Bolloré) met fin à la péréquation des coûts de distribution. Ce principe économique émanant de la loi Bichet de 1947 garantissait jusqu'à présent à tout journal ou toute publication quelle que soit sa force économique d'être présent dans les points de vente.*

*Ce ne sera plus le cas pour les centaines de titres qui ne bénéficient plus aujourd'hui d'un lissage tarifaire, clé de voute du système coopératif de distribution. »*



# LA LIBRE PENSÉE

FÉDÉRATION NATIONALE

10 et 12, RUE DES FOSSÉS SAINT-JACQUES - 75005 PARIS

C.C.P. 12 449 59 X PARIS Tél. : 01 46 34 21 50 - Fax : 01 46 34 21 84 - e-mail : libre.pensee@wanadoo.fr

## Pétition pour la défense de la liberté de presse et d'opinion

**La Fédération Nationale de la Libre Pensée appelle tous les démocrates, soucieux de la liberté de la presse et de la liberté d'opinion, à contresigner massivement cet appel à Presstalis (ex-NMPP).**

**Nous, soussigné(e)s demandons expressément à la société Presstalis de revoir en urgence son mode de facturation de la mise en kiosques des journaux et revues. Le nouveau mode de fonctionnement conduit immédiatement à ce que les revues d'opinions, comme la Raison, n'aient plus les moyens financiers d'être présents dans les kiosques.**

**C'est une grave atteinte à la liberté de la presse, chèrement acquise par des décennies de luttes républicaines et démocratiques. C'est toute l'œuvre du Conseil National de la Résistance et des ordonnances de 1945 sur la défense d'une presse libre, pluraliste et indépendante qui est remise en cause.**

Nom, Prénom	Adresse	Qualité	Signature

**À retourner à votre fédération départementale ou au siège national :**

**Fédération Nationale de la Libre Pensée**

**10/12 rue des Fossés-St-Jacques 75005 Paris. [libre.pensee@wanadoo.fr](mailto:libre.pensee@wanadoo.fr) – fax : 01 46 34 21 84**

## Pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple

Le 11 novembre au matin aux Ulis

Le discours de Guy Juré :

Madame le maire et Conseillère générale, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers amis, chers camarades.

La Fédération Départementale de l'Essonne de la Libre Pensée a tenu à être présente à cette cérémonie car elle lutte depuis la fin de la première guerre mondiale pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple, qui sont très oubliés. C'est l'honneur de la municipalité des Ulis de s'y associer. C'est à notre connaissance la seule municipalité de l'Essonne à avoir cette pensée dans ce moment de recueillement et de souvenir.

Nous honorons la mémoire de toutes les victimes civiles et militaires de toutes les guerres, mais surtout très fortement celle des fusillés pour l'exemple. Pour cela nous sommes fiers de nous associer dans cette tâche de réhabilitation à toutes les organisations qui œuvrent dans ce but telles l'ARAC, la LDH, l'Union Pacifiste... Nous avons souvent des démarches communes.

Malgré des prises de position en faveur de cette réhabilitation par quelques conseils généraux tels l'Aisne, la Somme, l'Oise (trois départements qui ont été ravagés et ont très soufferts de trois guerres) l'Allier, la Corrèze, la Haute-Saône... les interventions d'élus, et de personnalités venant d'horizons divers: intellectuels, écrivains, savants, artistes... cette cause n'est toujours pas réglée. Nous sommes un des derniers pays à ne pas l'avoir réglée: l'Angleterre, le Canada, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche l'ont appliquée.

Nous avons un devoir absolu d'effacer le préjudice moral causé aux fusillés et surtout à leurs familles: opprobre, préjudice financier...

Je ne voudrais pas prolonger le temps que vous m'accordez en faisant l'historique de ces exécutions (plus de 600 en 1917 pour un total de 3000 de 1914 à 1918) il y eut bien d'autres peines (certains auteurs avance une trentaine de mille?): déchéance des droits civils, emprisonnements, déportations plus ou moins effacées entre les deux guerres.

Madame le maire vous a bien développé cette période sombre de notre histoire. Je vous engage pour approfondir celle-ci à vous reporter à deux ouvrages très complets que vous pouvez certainement emprunter à votre bibliothèque municipale bien garnie:

- La Grande Guerre de Pierre Miquel (éditions Fayard)

- La Grande Guerre de Marc Ferro (éditions NRF)

Un dernier ouvrage très important vient de sortir: - Les Fusillés Pour l'Exemple du Général André Bach, à partir d'archives juridico-militaires.

D'ailleurs la Libre Pensée et l'ARAC organisent le 15 novembre à 20 heures à Grigny une conférence-débat sur les fusillés pour l'exemple avec la participation du Général Bach.

Je vous remercie de votre attention et vous salue de toute ma conviction pour la paix universelle.



Guy Juré, au nom de la Libre Pensée, entouré des élus

**Maud Olivier, maire des Ulis, conseillère générale a rendu hommage aux fusillés pour l'exemple.**

*Extraits du discours qu'elle a bien voulu nous transmettre :*

"2400 condamnations à mort ont été prononcées contre des soldats entre 1914 et 1918 et 600 d'entre eux ont été fusillés, condamnations prononcées pour refus d'obéissance, mutilations volontaires, désertion, abandon de poste devant l'ennemi, délit de lâcheté ou mutinerie. Le commandement avait en effet décidé de réprimer la rébellion par des exécutions capitales et, dans ce contexte extrême que fut la Première Guerre Mondiale, de nombreuses condamnations furent décidées de façon sommaire, parfois même sans passer par le conseil de guerre. (...)

Dès septembre 1914, devant l'incurie, l'incompétence et la couardise de l'État-major, les premiers régiments se mutinaient. La première grande vague de fusillés pour l'exemple fit couler son flot de sang. (...)

Le temps est venu d'honorer tous les morts, y compris les fusillés pour l'exemple. Ces hommes ne sont ni des mutins, ni de ceux qui ont été exécutés pour des motifs de droit commun. Ce sont ces soldats qui sont allés jusqu'à l'extrême limite de leurs forces et dont il est temps de reconnaître la mémoire. Grâce aux campagnes menées après la guerre, des condamnations ont déjà été levées mais beaucoup d'autres cas sont restés dans l'ombre et nombre d'injustices n'ont pas été réparées. Des familles demandent que la lumière soit faite sur le sort d'ancêtres qui font partie des militaires français morts durant la guerre, mais qui n'ont pas eu droit à la mention "mort pour la France". (...)

Près d'un siècle après ces événements, les dossiers des victimes des tribunaux militaires doivent être ouverts et les historiens doivent pouvoir accéder à l'ensemble des archives du conflit. (...) Aujourd'hui il ne s'agit plus de commémorer de la gloire, du courage et de l'héroïsme. Il s'agit de se souvenir de la souffrance des nôtres, du malheur aveugle de ces années qui frappa tout le monde. Il s'agit d'éduquer, de prévenir, de répéter sans cesse et partout que la guerre n'est pas une belle aventure. (...)"

## **Le 11 novembre après midi à Méréville**

*Le journal "Le Républicain" était représenté et a rendu compte de la cérémonie dans son édition du 18 novembre :*

"92° anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918

Des représentants de l'Union Pacifiste, de la Libre Pensée et de l'Association républicaine des anciens combattants se sont rassemblés devant le monument aux Morts en début d'après-midi jeudi 11 novembre. Cette réunion symbolique avait un but, demander la réhabilitation des 650 soldats fusillés pour l'exemple lors de la première guerre mondiale. « Les Anglais et les Allemands ont réhabilités les leurs, c'est notre tour de le faire », a souligné Marc Blondel présent ce jeudi."

### ***INTERVENTION DE MICHEL VALETTE, au nom de l'Union Pacifiste :***

En l'absence de Maurice Montet qui regrette de ne pas être parmi nous, c'est moi, Michel Valette qui vais représenter ici l'Union Pacifiste de France, section française de l'Internationale des résistants à la guerre. J'ajoute aussi, qu'à titre personnel, je suis citoyen du monde.

Notre présence signifie un hommage aux réfractaires et aux mutins de tous les pays, et nous saluons ce monument aux morts qui s'affiche comme hostile à toutes les guerres et prône le droit au refus de tuer.

Nous avons lutté depuis des années pour le droit à l'objection de conscience qui a été reconnue dans presque tous les pays d'Europe (sauf l'Azerbaïdjan, le Belarus et la Turquie). Aujourd'hui des pacifistes de tous les pays s'unissent pour empêcher de nouveaux massacres.

L'Union Pacifiste avec l'ARAC, la Libre Pensée et la Ligue des Droits de l'Homme, a demandé la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre de 14-18. Nous avons déjà réussi à ce que l'on ne les considère plus comme des traîtres. Ces fusillés, souvent pris au hasard, ont été des victimes de la cruauté des ordres émanant du haut commandement. Ils sont les premiers à devoir être pleinement réhabilités.

Mais nous n'oublions pas pour autant de respecter le mémoire de ceux qui sciemment ont déserté pour ne pas être complices de la boucherie de la guerre. Personnellement je travaille à la réhabilitation d'un déserteur de 1916 nommé Robert Porchet qui fut condamné par un conseil de guerre à 15 ans du bagne à Cayenne. J'ai raconté son histoire dans un livre : « De Verdun à Cayenne ».

Les vrais coupables des horreurs de la guerre sont les fabricants et les négociants d'armes ainsi que les profiteurs de cette florissante industrie de France se targue d'être la 4° puissance mondiale à favoriser cette honteuse fabrication.

Pour conclure, je rends hommage à Louis Lecoin qui nous a précédé dans notre lutte en disant : « S'il m'était prouvé qu'en faisant la guerre mon idéal avait des chances de prendre corps, je dirai quand même NON à la guerre, car on n'élabore pas une société humaine sur des monceaux de cadavres ».

Chers amis, chers camarades, même si notre combat nous paraît parfois utopique, continuons à **ŒUVRER POUR UNE SOCIÉTÉ HUMAINE !**

Michel Valette

À Grigny, le 15 novembre

---

Claude VAZQUEZ,  
Maire de Grigny  
André FILLERE,  
Président de l'ARAC Essonne  
Louis COUTURIER  
Président de la Libre Pensée, Fédération de l'Essonne



vous invitent à une soirée débat  
« LES FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE »  
lundi 15 novembre 2010 à 20h

salle de la Sapinière - Zac des Radars  
Rue Condorcet 91350 Grigny

avec la participation du  
Général André Bach, auteur du livre (Les Fusillés pour l'exemple 1914 - 1915)  
et de  
Paul Markidès, vice président de l'ARAC, auteur (Les sacrifiés 1914 - 1918)

*Les auteurs dédicaceront leurs livres*

---

### Discours de Louis Couturier, au nom de la fédération :

Madame, Monsieur,

La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée que je préside, se félicite de la réussite de cette initiative commune à l'ARAC et à la LP avec le soutien de la Mairie de Grigny et avec la participation du Général André Bach et de Paul Markidès pour éclairer cette série de débats.

Nous avons tous besoin des faits, près d'un siècle après les événements, et de les confronter, pour rétablir la vérité sur ces 2600 condamnations de soldats pris au hasard, sur les 675 fusillés pour l'exemple, sans compter les exécutions sommaires qui ne furent jamais recensées. Beaucoup reste à faire sur cette douloureuse question. Le Général Bach a mille fois raison de dire que « la première victime de la Guerre, c'est la Vérité ».

Nous exigeons, avec l'ARAC, avec la Ligue des Droits de l'Homme, avec l'Union Pacifiste de France et le Mouvement de la Paix la REHABILITATION pleine et entière de tous les fusillés pour l'exemple.

Comme l'a rappelé Marc BLONDEL, notre Président National, le 11 Novembre à Méréville », notre contrat vise à faire reconnaître le droit à la désobéissance quand sa vie, ou celle des autres en dépend. C'est aussi cela le respect absolu de la Liberté de Conscience à laquelle nous sommes fondamentalement attachés ».

« Ce que nous voulons honorer, établir et faire reconnaître, c'est que les hommes avaient le droit d'avoir peur, voire de se révolter contre la barbarie de la guerre et de refuser de se faire massacrer pour des intérêts qui n'étaient pas les leurs »

Nos initiatives communes ont contraint le Président de la République à reconnaître la justesse de notre cause : les fusillés pour l'exemple n'étaient pas coupables, a-t-il dit, mais il se refuse toujours à prononcer le mot « réhabilitation ». Le dossier reste en l'état. C'est pourquoi notre Congrès National de Bordeaux, en août 2010, a adopté une lettre aux Parlementaires pour qu'ils fassent une proposition de loi pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple. Je vous invite à la contresigner et à la faire connaître. Nous voulons gagner sur cette cause pour gagner pour tous les cas des fusillés.

Cette campagne rencontre un écho grandissant –une cinquantaine de rassemblements se sont tenus ce 11 novembre à notre initiative.

D'ores et déjà 6 Conseils Généraux ont réclamé publiquement la réhabilitation collective. Des démarches sont en cours pour que l'Essonne regagne l'Ain, la Somme, l'Oise, l'Allier, la Corrèze, la Haute Savoie.

Nous considérons que cela va dans le bon sens, mais, je tiens à préciser que nous ne réclamons pas le pardon des fusillés, ni celui de l'Etat. Nous réclamons justice -le pardon n'est pas la justice-,

nous réclamons **la réhabilitation pleine et entière** des soldats tombés sous les balles d'autres soldats, commandés par des brutes galonnées.

Nous ne réclamons pas que les fusillés pour l'exemple soient déclarés « Morts pour la France » et que leurs noms figurent aux Monuments aux Morts. Cette revendication, ce droit, appartient aux seules familles des victimes.

Pour la Libre Pensée, ils ne sont pas morts pour la France, ils sont morts par la France, par les puissants du jour, financiers, industriels, galonnés, politiciens aux ordres, qui parlaient au nom de la France comme d'autres de l'autre côté de la frontière, parlaient au nom de l'Allemagne.

Pacifistes internationalistes, les Libres Penseurs mèneront cette action de Justice jusqu'au bout, oui, maudite soit la guerre, comme c'est rappelé sur les monuments aux morts pacifistes de Gentioux (Creuse) ou de Saint Martin d'Estréaux (Loire).

**Maudites soient toutes les guerres** qui aujourd'hui encore saignent les peuples : 300 000 enfants soldats de par le monde, 43 millions de réfugiés selon l'ONU, 1464 milliards de dollars de dépenses militaires.

Maudits soient les bourreaux qui ont sévi de 1914 à 1918, maudits soient ceux qui veulent mettre sur le même plan la violence des bourreaux et celles des victimes, avec la bénédiction des religions hypocrites.

Ce monde-là nous le refusons, nous ne cesserons de lutter pour la paix, pour la concorde universelle.

C'est pourquoi je suis fier de vous annoncer que nous œuvrons à la proclamation, en août 2011 à Oslo, en Norvège, de l'Association Internationale de la Libre Pensée pour que, contre l'internationale totalitaire, cléricale, capitaliste, se dresse une nouvelle internationale de la liberté de conscience, de l'émancipation humaine, aux côtés de l'Internationale Humaniste et Laïque, l'IHEU, dont le Congrès suivra sur le thème : « L'Humanisme et la Paix ».

Que maudite soit la guerre et ses auteurs. **Guerre à la guerre, paix entre les peuples** proclame le monument pacifiste de Gy-l'Evêque dans l'Yonne.

« L'humanité est maudite, si pour faire preuve de courage elle est condamnée à tuer éternellement », Jean Jaurès.

Que dire de la République, si pour raison d'Etat, elle était condamnée à garder dans son talon l'épine empoisonnée de ces fusillés pour l'exemple.

Puisse cette assemblée débattre et les éléments fournis par André Bach et Paul Markidès, nous aider à rétablir les faits et à élargir notre front pour leur réhabilitation pleine et entière, pour qu'une loi de réparation morale soit enfin proposée et soumise à l'approbation du Parlement.

Je vous remercie.

Louis Couturier.

\*\*\*\*\*

**Document Assemblée nationale, budget 2011, transmis par Maurice Gelbard :**

*"Évolution des plafonds d'emplois de la mission AGTE<sup>1</sup> par programme en ETPT<sup>2</sup>*

2007 : 35113

2010 : 34110

2011 : 33405

*La diminution des ETPT concerne en 2011 la plupart des catégories de personnels à l'exception des hauts fonctionnaires et de personnels des cultes."*

Le taux de non-remplacement des départs à la retraite est zéro pour cent pour les personnels des cultes ...

<sup>1</sup> Administration générale et territoriale de l'État, concerne notamment la mise en œuvre de la loi du 9 décembre 1905

<sup>2</sup> Équivalent temps plein

## Lettre ouverte du Congrès national de la Libre Pensée aux parlementaires

Le congrès national de la Libre Pensée réuni à Artigues les 8, 9, 10 juillet 2010 ne peut qu'enregistrer le fait suivant : ce que l'on pouvait interpréter comme une ouverture de l'actuel président de la République vers la réhabilitation des fusillés pour l'exemple n'a pas été suivi d'effet.

Le dossier est resté en l'état : une juste cause abandonnée en chemin par celui qui avait tenu des propos donnant à penser qu'une justice réparatrice allait enfin triompher. Il suffisait d'un mot de Nicolas Sarkozy pour que soit redonnée aux descendants des fusillés, poilus victimes de balles françaises, une nouvelle mémoire fidèle à la vérité, libérant le souvenir de l'ancêtre exécuté de son statut *post mortem* de réprouvé.

Le mot **réhabilitation** n'a pas été prononcé malgré les démarches et actions multiples que la Libre Pensée, l'ARAC, l'Union pacifiste, la Ligue des droits de l'homme, le Mouvement de la Paix, ont entreprises. De toutes parts cette exigence s'est exprimée. Des historiens aux parcours variés se sont prononcés en ce sens. Il y a entre les cinq organisations et ces historiens une convergence complète de vues sur le fait que ce dossier douloureux doit être enfin traité.

Tout ce qui pourrait servir de prétexte à ce que rien ne se fasse a été écarté : **la réhabilitation est demandée pour tous les fusillés pour l'exemple**, sauf à n'en pas faire bénéficier les quelques uns parmi eux qui auraient commis des actes relevant du droit commun et dont la liste peut être dressée dès maintenant ; pour une poignée d'autres, éventuellement suspectés, mais dont la culpabilité au regard du droit commun ne pourrait pas être démontrée, preuves et témoins ayant disparu, leur mémoire bénéficiera de la clémence. En toute justice, c'est le doute qui doit profiter au condamné.

Il est à noter que notre revendication se situe dans le droit fil de celle des associations d'anciens combattants qui dès le lendemain de la guerre demandaient l'amnistie et constataient que la puissance publique « *ne distribue la clémence qu'au compte-gouttes tandis que les profiteurs de la guerre ou de l'après-guerre vivent dans la tranquillité la plus parfaite* ». Dès cette époque, dans les instances de ces associations, on dénonçait la non adaptation du code de justice militaire aux conditions de la guerre moderne. On y déclarait en particulier :

Il faut que nous obtenions la révision des procès qui ont condamné de nombreux innocents. Bien qu'ils soient morts, il reste un point excessivement pénible (ils auraient pu être tués dans les combats) : c'est que les veuves, les orphelins et les vieux parents qu'ils ont laissés ont sur leur conscience un déshonneur qui est inadmissible.

Une motion proposée au vote prenait appui sur l'arrêt alors récent de la cour de cassation aux termes duquel les six martyrs de Vingré avaient été reconnus innocents pour demander la révision de tous les condamnations non amnistiées prononcées pendant la guerre par des conseils de guerre.

A la date où se tient le congrès d'Artigues six conseils généraux (Aisne, Allier, Corrèze, Haute-Saône, Oise, Somme) ont pris position dans ce sens. Ces prises de position sont précieuses et significatives mais n'appartient-il pas avant tout au Parlement de reprendre ce dossier et de déposer une proposition de loi décidant de réhabiliter les fusillés pour l'exemple ?

Serait-il possible qu'il ne se trouve pas de parlementaire prêt à faire cette proposition de loi ? Il serait impensable qu'un siècle après, des élus du peuple ne fasse pas cet acte de justice.

Nous n'osons le croire.

Nous considérons donc qu'une telle loi de réparation morale doit enfin s'imposer et qu'en conséquence elle doit être proposée et soumise à l'approbation du Parlement.

Son contenu s'énonce de façon simple et claire :

**Réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre de 14-18 !**

Guy Juré  
14 Domaine de Miremont  
91190 Gif-sur-Yvette  
Tél.:01 69 07 41 89

Gif-sur-Yvette le 21 novembre 2010

Comité départemental de la Libération

Concerne:Cérémonie du 11 Novembre

Monsieur le Président du Conseil Général et cher camarade,

Comme habituellement,j'ai lu avec attention et beaucoup d'intérêt''l'Essonne le mag'' de » novembre.Si bien sûr je suis en accord avec la plupart des positions qui y sont exprimées,il faudrait rajouter cependant à la rubrique`<<l'Essonne n'oublie pas ses anciens combattants>>une résolution concernant la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre de 1914à 1918. Notre département devrait se joindre à ceux qui ont adopté celle-ci tels l'Aisne,l'Oise,la Somme,l'Allier....

Il est anormal d'avoir blanchi les généraux putschistes d'Algérie et de ne pas réhabiliter les fusillés pour l'exemple,qui n'ont pas été des mutins au vrai sens du terme (ils n'ont pas été contre l'ordre établi )mais des hommes fatigués d'une guerre interminable ,vivant dans des conditions épouvantables, et dans une grande partie de sa durée menée par une hiérarchie dépassée et incompétente. Par exemple,on les envoyait bien souvent à l'attaque pour des gains très faibles de terrain ou pour le communiqué,avec des armes individuelles sans préparation d'artillerie(le général Nivelles alors général en chef jusqu'au début1917 s'opposait aux préparations d'artillerie)..J'ai sur cette question un souvenir personnel , mon père dans sa vingtième année a participé aux attaques(deux fois )du Chemin des Dames,sa compagnie de 300 hommes ,en redescendait moins de 100, dont des blessés , il en avait gardé une vision d'effroi. Lors de la cérémonie du 11 novembre aux Ulis,Maud Olivier a prononcé une allocution remarquable dans l'hommage aux combattants et aux victimes de toutes les guerres.Elle a évoqué très fortement l'injustice envers les fusillés pour l'exemple.

Son allocution mérite d'être prise en compte.

La Fédération départementale de l'Essonne de la Libre Pensée,association très ancienne et toujours vivante et qui lutte depuis la fin de la grande guerre pour cette réhabilitation m'a délégué à cette cérémonie car à notre connaissance les Ulis est la seule commune qui a abordé ce thème..J'y ai prononcé une petite allocution,rappelant le devoir absolu d'obtenir des pouvoirs publics cette réhabilitation,je te joins mon texte.

Restant à ta disposition pour exploiter cette question,si tu en juges ainsi,reçois cher camarade mes salutations socialistes et pacifistes.

Guy Juré

-membre de la section P.S. de Gif-sur-Yvette,ancien secrétaire de la section

-membre du bureau de la FNLP de l'Essonne

P.J.:mon allocution aux Ulis

*(cité à la main avec mes excuses.)*



## Les élus de la région IDF et la laïcité

Dans le cadre du vote du budget de la région Ile-de-France, la question des subventions aux lycées privés a été examinée. Les conseillers régionaux ont réussi à décider majoritairement d'en réduire le montant global et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Cependant, des dépenses non obligatoires étaient encore prévues. Aussi, le groupe des élus du Parti de Gauche et des alternatifs a proposé de transférer ces sommes aux besoins bien réels des lycées publics, d'autant plus que diverses et importantes faveurs viennent d'être attribuées par l'Etat à l'enseignement privé (à 95% catholique). Ils ont donc soumis au vote l'amendement suivant :

*"L'ensemble de ces dépenses sont facultatives. Selon la loi, la Région n'a pas à financer les dépenses d'investissement des lycées privés. En effet, ceux-ci ont la possibilité de faire payer leur enseignement, comme le rappelle le Code de l'éducation qui précise que le principe de la gratuité prévaut également dans l'enseignement privé sous contrat : « le régime de l'externat simple pour les classes placées sous le régime de l'association est la gratuité » (article R442-48), mais qu'il peut être remis en cause afin de prendre en charge les frais liés à l'enseignement confessionnel ainsi que ceux résultant de la rénovation des bâtiments et de l'achat de matériel.*

*Si ce sont aux familles de prendre en charge la rénovation des bâtiments et l'achat de matériel, il n'y a aucune raison que la région participe à ces dépenses puisque c'est précisément la participation des familles qui est censé couvrir ces dépenses.*

*Dans le cadre d'un budget de rigueur, imposé par le gouvernement, il est encore plus inacceptable de conserver de telles dépenses, alors même que le budget dévolu aux lycées public est en baisse.*

*Le transfert de ces fonds permet de maintenir l'engagement de la Région dans la rénovation de ses lycées."*

Il s'est ensuivi un débat passionné, suivi d'un vote nominatif. Bien entendu, les conseillers de Droite ont voté contre l'amendement, mais les élus socialistes et communistes également, à

l'exception d'un membre du groupe du PC qui s'est abstenu. Seuls, les conseillers régionaux du Parti de Gauche et les élus Alternatifs ont voté pour. C'était bien sûr insuffisant et il a été rejeté. La rénovation des lycées publics attendra ...

Sans commentaires, mais avec beaucoup de tristesse.

Danièle.

## Au Vatican, ils n'ont pas de pétrole, mais Benoît a des idées.

Benoît, seizième du nom, tourne en rond dans sa chambre en maugréant : *"La courbe est vraiment descendante, pour les vocations de prêtres, mais aussi pour le nombre de fidèles. Il faut trouver une solution !"* Ses pas se font plus lourds, il réfléchit profondément... Tout à coup, son visage s'éclaire, ses yeux brillent : *"Mais c'est bien sûr !"* (NDRL : petite référence personnelle au Commissaire Bourrel que vous voudrez bien me pardonner) *Nous allons mobiliser les laïcs militants et nos associations."* C'est ainsi que le monde a pu entendre le Pape s'adresser au monde ainsi : *"N'ayez pas peur"*. Cette formule s'adressait aux catholiques pratiquants et signifiait *"N'ayez pas peur de montrer votre foi."*, en fait un appel au prosélytisme, relayé en France par la Conférence des Evêques et les curés de chaque paroisse.

A cette époque, nous avons vu fleurir les fêtes, paniers partagés, chorales, disques, thés dansants, soirées conviviales etc... L'Eglise a essayé de rajeunir pour mieux séduire. Les aumôniers ont été invités à trouver des clients là où ils exerçaient et, tout particulièrement, dans les maisons de retraite et les hôpitaux. Quant aux associations, il leur a été explicitement demandé d'annoncer la couleur et de ramener au bercail le maximum de brebis égarées, éventuellement dans d'autres religions, lors de leurs missions caritatives.

Un autre problème s'est alors posé : Le traité de Lisbonne ayant été rejeté par le peuple français, le gouvernement a fort démocratiquement fait voter son frère jumeau par le Congrès à Versailles. Bien entendu, les droits des religions

étaient maintenus et la COMECE, le Pape et ses collègues ont frappé à la porte de l'U.E. à plusieurs reprises, sans succès, pour les faire appliquer, particulièrement en France où « sévit » cette satanée loi de séparation de 1905. Certes, elle a déjà été plusieurs fois bien écornée, surtout sous la présidence de Nicolas Sarkozy, mais de là à ce que les religions, en tant que telles, parviennent à participer officiellement au débat politique, c'est une autre affaire. Il est vrai que Le Service Pastoral d'Études Politiques, créé par le Cardinal Lustiger en 1992 à l'Église Sainte-Clotilde, est parfois considéré comme une annexe de l'Assemblée Nationale, mais il ne travaille qu'avec les parlementaires volontaires. Benoît et les évêques français ont très envie de participer à la campagne de l'élection présidentielle.

Alors, que faire ? Mais oui, encore et toujours : les associations religieuses ! Benoît XVI a préparé le terrain par plusieurs déclarations ou encycliques. *"Mettre dans l'ombre le rôle public de la religion signifie engendrer une société injuste"* et s'oppose *"à la paix de toute la famille humaine"* ; *"Les croyants ne doivent pas être privés de leur foi pour être des citoyens actifs"* ; *"La contribution de la religion dans le domaine politique"* ne devrait pas être *"marginalisée"*, mais *"être comprise dans un apport valable à la promotion du bien commun"* ; *"laïcisme et fondamentalisme marquent un refus du pluralisme et de la laïcité"* (!).

D'autres affirmations sont plus engagées : Le Pape affirme ainsi vouloir déstructurer *"les idéologies politiques qui finissent par supplanter la vérité"* et souhaite *"fonder la loi positive sur les principes de la loi naturelle"*, par ailleurs la justice et la paix se fondent sur *"l'ordre social juste"* et seule la religion *"renforce la cohésion sociale, l'intégration et la solidarité"*.

Enfin, il met en garde contre le risque de *"tomber dans des totalitarismes politiques et idéologiques qui donnent une place exagérée*

*au pouvoir public"*. Ainsi, le terrain est bien préparé pour permettre à l'Église de prétendre à un siège sur les bancs des politiques.

A ma connaissance, il existe deux projets initiés par des associations chrétiennes destinés à préparer les élections de 2012.

1-Le "Pacte Civique" élaboré par Vie Nouvelle (association personnaliste), Démocratie et Spiritualité, Poursuivre, plus de 15 associations, essentiellement catholiques, ou des personnalités. Parmi celles-ci, le Président de la Ligue des Droits de l'Homme es qualité. La LDH avait d'ailleurs été sollicitée, mais une libre-penseuse avait alerté les autres membres. Il semblerait que cette signature de son principal dirigeant pose problème dans la Ligue. En effet, parmi les propositions relevées dans le texte pour « face à la crise, penser, agir et vivre autrement en démocratie », on peut lire : « Les forces humanistes, spirituelles, religieuses et politiques doivent œuvrer ensemble. » La Laïcité figure à l'article 2 des statuts de la LDH... Plusieurs colloques ont été organisés dans plusieurs grandes villes de France et ils ont l'intention de soumettre leur plateforme aux candidats à la présidence de la République.

2- La Fondation d'Études politiques organise des débats » aux quatre coins de la France » (sic) où elle présente un ouvrage « 12 mesures pour 2012 », 12 projets catholiques ultra réactionnaires. Elle constitue ainsi des antennes locales de sympathisants séduits par leurs idées, persuadée de la véracité de la déclaration de Benoît XVI : « Ce sont les minorités créatrices qui déterminent l'avenir ». Il s'agit d'un groupe de catholiques intégristes, d'extrême droite, dont certains disent qu'il est proche de l'Opus Dei. L'ouvrage sera présenté aux partis politiques avant les élections de 2012.

Ainsi, l'Église Catholique se prépare à occuper la scène politique l'an prochain et guider le choix de ses ouailles.

Danièle.

**BULLETIN D'ADHESION**  
**à la Fédération de la Libre Pensée de l'Essonne**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Montant de la cotisation pour l'année 2011 : 72 € (dont 28,05 € déductibles des impôts)  
Cette cotisation comprend l'adhésion à la LP, l'abonnement à "La Raison" (journal national de la Libre Pensée) et au bulletin départemental "La Raison 91".

Montant de la cotisation sans "La Raison" : 60,50 € (dont 28,05 € déductibles des impôts)

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de "LP 91" à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :  
LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

**Non-adhérents** : pour recevoir "La Raison 91", soutien 6 € pour 4 numéros

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Chèque à l'ordre de "LP 91" à envoyer à :  
LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Siège social : La Raison 91, journal de la fédération des Libres Penseurs de l'Essonne (Association loi de 1901).

LP 91 chez Françoise Rousseau, 3 place d'Allemagne, 91300 MASSY

Imprimé par nos soins, tiré à 150 exemplaires.  
Directeur de publication : Louis Couturier

*Ont contribué à ce numéro* : Louis Couturier, Irène Lavignolle, Françoise Rousseau, Guy Juré, Danièle Dugelay, Philippe Bouyries, Michèle Fuhrman, Charles Churaqui, Alain Picaud, Michel Valette, Maurice Gelbard

Les articles signés n'engagent pas nécessairement le point de vue de la fédération de l'Essonne.

Fédération départementale de la Libre Pensée  
LP 91 chez Françoise Rousseau, 3 place d'Allemagne, 91300 MASSY

Fédération nationale de la Libre Pensée  
10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS  
téléphone : 01 46 34 21 50 – fax : 01 46 34 21 84 -  
site national : www.fnlp.